



Septembre 2024



**Soutien de projets Prévention  
dans le domaine des soins (PDS) :  
Call for proposals 2025**

## **Impressum**

### **Édité par**

Promotion Santé Suisse

### **Crédit photographique image de couverture**

iStock

### **Crédit photographique image annexe**

iStock

### **Renseignements et informations**

Promotion Santé Suisse, Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,  
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

### **Texte original**

Allemand

### **Numéro de commande**

04.0540.FR 09.2024

Cette publication est également disponible en allemand et en italien  
(numéros de commande 04.0540.DE 09.2024 et 04.0540.IT 09.2024).

### **Télécharger le PDF**

[www.promotionsante.ch/pds](http://www.promotionsante.ch/pds)

© Promotion Santé Suisse, septembre 2024

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Call for proposals pour le cycle de soutien 2025</b>	<b>5</b>
2.1	Priorités thématiques	5
2.2	Domaines d'intervention prioritaires	5
2.3	Domaine de soutien	5
2.4	Conditions de soutien	6
2.5	Demandeur-euse-s habilité-e-s	7
2.6	Soumission des demandes de projets	7
2.7	Sélection de projets	8
2.8	Évaluation	8
<b>3</b>	<b>Contact avec l'équipe PDS</b>	<b>9</b>
3.1	Questions de contenu (Call for proposals, appel d'offres thématique)	9
3.2	Questions techniques (Promotion Digitale)	9
<b>4</b>	<b>Références</b>	<b>9</b>
<b>Annexe : appel d'offres thématique « Troubles du sommeil chroniques – de l'intervention précoce à la prévention des complications »</b>		

## Abréviations

DS	Domaine de soutien
MNT	Maladies non transmissibles
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PDS	Prévention dans le domaine des soins
PSCH	Promotion Santé Suisse

# 1 Introduction

Sur la base du plan de mesures de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2025-2028 [1] et du Concept pour le soutien de projets PDS 2025-2028 [2], la Fondation Promotion Santé Suisse soutient des projets visant à renforcer la Prévention dans le domaine des soins. Promotion Santé Suisse soutient des projets dans le cadre des priorités thématiques des **maladies non transmissibles** (MNT) des **maladies psychiques** et des **addictions**.

L'ensemble des projets vise à établir des pratiques préventives tout au long des parcours de santé afin de maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades ou présentant un risque accru de maladie, de réduire leur recours aux soins et en conséquence les coûts de santé.

Le nombre de nouveaux projets pouvant être soutenus en raison du Call for proposals est très limité et les exigences relatives au dépôt de projets sont élevées. L'évaluation et la sélection des projets suivent un processus standardisé et les projets présentant le niveau de qualité le plus élevé sont sélectionnés et soutenus. L'appel d'offres et la sélection des projets s'effectuent avec la participation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Veillez lire attentivement le Concept actuel pour le soutien de projets PDS [2] avant de commencer votre soumission et n'hésitez pas à contacter l'équipe PDS chez Promotion Santé Suisse (cf. [chapitre 3](#)) en cas d'incertitude afin d'investir vos ressources de la manière la plus ciblée possible.

## IMPORTANT pour le cycle de soutien 2025

- **Appel d'offres thématique**

Dans le cycle de soutien 2025 sont soutenus uniquement les projets présentés par des acteurs sur la base d'un appel d'offres concernant un thème spécifique. Celui-ci prévoit la mise en œuvre de pratiques préventives dans l'appel d'offres spécifique au thème «**Troubles du sommeil chroniques – de l'intervention précoce à la prévention des complications**», en annexe du présent Call for proposals 2025.

- **Plateforme en ligne Promotion Digitale**

Toutes les demandes de projets sont soumises sur la plateforme en ligne Promotion Digitale et évaluées selon des critères standardisés.

- **Processus de demande**

Les demandeur-euse-s soumettent directement la demande de projet. Les projets qualitativement les plus convaincants sont invités à un entretien personnel avec des expert-e-s internes et externes. La décision finale concernant le soutien revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

## 2 Call for proposals pour le cycle de soutien 2025

### 2.1 Priorités thématiques

Les priorités thématiques sont fixées chaque année par le groupe de travail OFSP/PSCH après consultation d'expert-e-s externes. Elles tiennent compte des thématiques de la PDS:

- Maladies non transmissibles (MNT)
- Maladies psychiques
- Addictions

### 2.2 Domaines d'intervention prioritaires

«De 2025 à 2028, l'objectif est de consolider le soutien de projets PDS, de valoriser les enseignements tirés des projets PDS et de mettre en œuvre durablement les approches de bonnes pratiques. La préservation de la qualité de vie et de l'autonomie des patient-e-s ainsi que de leurs proches demeure centrale, soutenue par l'approche multiplicitrice.» [2] Les domaines d'intervention prioritaires du soutien de projets PDS contribuent à l'atteinte des objectifs de la PDS. Afin d'accompagner au mieux les patient-e-s dans leur parcours de santé individuel, la PDS s'efforce de coordonner les secteurs sanitaire, social et communautaire tout au long de la chaîne de prise en charge.

#### Domaines d'intervention prioritaires I (domaines principaux)

- **Interfaces** entre les patient-e-s, leur environnement de vie et les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs de la PDS qui y travaillent
- Développement et mise en œuvre de **parcours de santé** pour les patient-e-s grâce à la collaboration, à l'interprofessionnalité et la multiprofessionnalité des multiplicateur-trice-s
- **Soutien à l'autogestion** pour renforcer les compétences d'autogestion, les ressources et l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches

#### Domaines d'intervention prioritaires II (groupes de mesures transversales)

- **Formation, formation continue et perfectionnement** des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire
- **Nouvelles technologies**, en particulier dans les domaines des données/outcomes, eHealth et mHealth
- **Économicité** des mesures, par exemple par le biais d'analyses coûts-bénéfices

#### Les projets doivent couvrir

- **tous** les domaines principaux du groupe des domaines d'intervention prioritaires I et
- **au moins un** groupe de mesures transversales du groupe des domaines d'intervention prioritaires II.

### 2.3 Domaine de soutien

#### Demandes des acteurs en raison d'appels d'offres concernant des thèmes spécifiques

Projets qui développent l'intégration systématique des pratiques préventives dans le système de santé dans les domaines identifiés à haut besoin d'intervention.

Montant par contrat: 1 à 1,5 million de CHF  
Durée: 4 ans

Dans le cadre du cycle de soutien 2025, env. 2 projets de qualité seront soutenus.

Promotion Santé Suisse et l'OFSP annoncent de manière proactive les sujets qui ont été validés par le comité d'expert-e-s PDS. Cette année, des projets sur le thème «**Troubles du sommeil chroniques – de l'intervention précoce à la prévention des complications**» sont recherchés. Les explications et les références bibliographiques pour orienter la soumission se trouvent en [annexe](#).

## 2.4 Conditions de soutien

Le Concept pour le soutien de projets PDS [2] régit les conditions et les modalités des critères standardisés relatifs à la soumission des projets et au processus de sélection. Les projets sont déposés sur le site web de Promotion Santé Suisse à l'aide de la plateforme en ligne Promotion Digitale. Le Concept et l'accès à la plateforme en ligne se trouvent à l'adresse [www.promotionsante.ch/pds-call](http://www.promotionsante.ch/pds-call).

Aucun soutien n'est accordé aux projets de recherche, aux développements de produits ou aux cours de formation stricto sensu. La recherche parallèle peut être une mesure comprise dans les objectifs du projet, mais l'utilité pour le ou les groupes cibles doit toutefois être clairement identifiable.

Des possibilités de soutien en dehors du soutien de projets PDS peuvent être trouvées par exemple avec le [Fonds de prévention du tabagisme](#), le [Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool](#) et auprès de diverses [fondations](#) et [organisations](#). Les chercheur-euse-s dans les domaines de la santé personnalisée et de la médecine personnalisée peuvent trouver d'autres possibilités de soutien sur <https://sphn.ch/services/funding/other-funding-opportunities/>.

Pour les projets qui contribuent, par l'exercice de la profession ou par la formation, à une prise en charge efficace des patient-e-s en soins de longue durée, de plus amples informations sont disponibles sous [Programme d'encouragement «Efficacité dans le domaine des soins médicaux de base»](#).

Lors de l'élaboration d'interventions digitales, veuillez tenir compte des recommandations [«Web Content Accessibility Guidelines»](#) (WCAG) 2.1 applicables au niveau international, afin de permettre un accès facilité aux personnes ayant un handicap.

### **Promotion Santé Suisse peut prendre en charge jusqu'à maximum 75% des coûts du projet.**

Pour les 25% restants, un cofinancement par plusieurs partenaires est obligatoire.

Afin d'assurer la durabilité du projet, que ce soit en termes de financement à plus long terme, d'organes responsables et/ou de consolidation des pratiques préventives dans le système de santé, il est essentiel que les acteurs apportent avant le dépôt de projet des réflexions concrètes dans les domaines suivants :

- Un consortium bien établi, avec un vaste réseau de partenaires
- Communication avec les responsables des secteurs spécialisés (p. ex. personne déléguée aux problèmes des addictions, médecin cantonal) dans le canton le plus concerné par l'intermédiaire de la personne de contact PDS (liste sous [Coordination avec les cantons](#)). En particulier, les cantons doivent être informés des points clés suivants du projet d'ici le 3 décembre 2024 au plus tard :
  - description du projet
  - budget approximatif
  - calendrier
- Implication des patient-e-s et des organisations de patient-e-s
- Possibilités de financement à long terme

Une [checklist](#) permet de garder une vue d'ensemble sur quelques points essentiels du dépôt d'un projet.

Afin de permettre la mise en réseau la plus large possible entre les différentes parties prenantes des secteurs sanitaire, social et communautaire, Promotion Santé Suisse publiera les informations de base suivantes sur toutes les demandes de projet soumises : nom du projet, demandeur-euse principal-e, sujet principal / sujets principaux, domaines d'intervention prioritaires, résumé, domaine de mise en œuvre, coût total du projet, contribution de Promotion Santé Suisse, durée et site web, le cas échéant.

## 2.5 Demandeur-euse-s habilité-e-s

Les associations, organisations, fédérations et institutions des secteurs sanitaire, social et communautaire, en leur qualité d'acteurs du domaine des soins, sont habilitées à déposer une demande en tant que **demandeur-euse-s principaux-ales**.

Sont habilité-e-s à déposer une demande uniquement conjointe avec au moins un-e des demandeur-euse-s principaux-ales mentionné-e-s ci-dessus en tant que **partenaires du consortium** :

- les administrations cantonales et communales
- les universités et hautes écoles spécialisées
- les assurances-maladie
- les représentant-e-s de l'économie privée

## 2.6 Soumission des demandes de projets

Des ateliers d'information offrent aux demandeur-euse-s la possibilité de poser leurs questions personnellement. Une présentation de l'idée de projet propre n'est pas possible.

Les demandes de projets doivent être rédigées en allemand, français ou italien. Elles sont considérées comme déposées lorsque le formulaire de demande en ligne a été dûment complété avec toutes les informations nécessaires et remis dans les délais par voie électronique. Toute demande de projet ne respectant pas les délais de dépôt ne pourra pas être considérée.

Quand	Quoi	Qui
13 septembre 2024	Call for proposals 2025 (7 <sup>e</sup> cycle de soutien) ouvert	PSCH
15 octobre 2024 17 octobre 2024 5 novembre 2024 7 novembre 2024	Atelier d'information FR (virtuel) Atelier d'information DE (virtuel) Atelier d'information DE (virtuel) Atelier d'information FR (virtuel)	PSCH et OFSP
17 janvier 2025, midi	Clôture de la plateforme en ligne Promotion Digitale pour le dépôt des demandes de projets	Demandeur-euse-s
13 mars 2025	Avis écrit sur l'invitation à un entretien ou rejet de la demande de projet	PSCH
24-26 mars 2025	Entretiens (virtuels)	Demandeur-euse-s, PSCH, OFSP, personnes de contact cantonales PDS
Mi-juillet 2025	Information sur la décision définitive concernant les demandes de projets après la décision du Conseil de fondation	PSCH
Fin octobre 2025	Publication des projets sélectionnés sur le site web de PSCH	PSCH
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Début de la mise en œuvre des projets du cycle de soutien 2025	Porteur-euse-s du projet

Informations plus détaillées à ce sujet sur : [www.promotionsante.ch/pds-call](http://www.promotionsante.ch/pds-call)

## 2.7 Sélection de projets

Le groupe de travail OFSP/PSCH composé de professionnel-le-s des deux institutions évalue les demandes de projets soumises à l'attention de la Direction et du Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse. Le groupe de travail est soutenu par les évaluateur-trice-s de Promotion Santé Suisse, les personnes de contact cantonales PDS et le pool d'expert-e-s externes PDS.<sup>1</sup>

Les demandeur-euse-s ayant les candidatures qualitatives les plus convaincantes seront convoqué-e-s à un entretien.

La décision finale concernant le soutien de projets revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

## 2.8 Évaluation

Les projets des appels d'offres thématiques s'engagent à allouer environ 5% du budget de leur projet pour les rapports. Ces derniers examineront entre autres les questions de la mise en œuvre (facteurs de succès, points critiques et solutions possibles) et des prestations réalisées du projet, ainsi que la question de l'atteinte des groupes cibles et des objectifs. En outre, les projets sont évalués de manière sommative pendant leur mise en œuvre par des instituts d'évaluation externes en ce qui concerne leur efficacité, adéquation et économicité. Les évaluations servent à optimiser l'impact des projets et à générer des connaissances pour un établissement à long terme de la PDS. L'évaluation externe est payée en supplément par Promotion Santé Suisse.

<sup>1</sup> Pool d'expert-e-s PDS : le pool d'expert-e-s coordonné par Promotion Santé Suisse est un organe consultatif pour le groupe de travail OFSP/PSCH chargé d'évaluer les demandes de projets.



## 3 Contact avec l'équipe PDS

### 3.1 Questions de contenu (Call for proposals, appel d'offres thématique)

Les responsables de projets compétent-e-s dans l'équipe PDS de Promotion Santé Suisse sont joignables par téléphone du lundi au mercredi entre 9h00 et 12h00 et le jeudi après-midi entre 14h00 et 16h00.

- Karin Wyss Müller 031 350 04 29
- Karin Lörvall 031 350 04 91
- Franziska Widmer Howald 031 350 04 02

Les responsables de projets partent du principe que vous avez lu le [Concept pour le soutien de projets PDS](#) [2] avant de prendre contact.

### 3.2 Questions techniques (Promotion Digitale)

Pour les questions techniques relatives à la plateforme en ligne Promotion Digitale, veuillez vous adresser à notre service d'information soutien de projets à l'adresse suivante : [projektfoerderung@promotionsante.ch](mailto:projektfoerderung@promotionsante.ch).

## 4 Références

- [1] Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) & Promotion Santé Suisse (PSCH) (2024). *Plan de mesures 2025-2028 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2025-2028*. Site web : [www.bag.admin.ch/mnt](http://www.bag.admin.ch/mnt)
- [2] Trémeaud, R. & Widmer Howald, F. (2024). *Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2025-2028*. Promotion Santé Suisse. Site web : [www.promotionsante.ch/concept-pds](http://www.promotionsante.ch/concept-pds)

Annexe : Appel d'offres thématique

# Troubles du sommeil chroniques – de l'intervention précoce à la prévention des complications

Groupe de travail OFSP/PSCH – Prévention dans le domaine des soins



Un appel conjoint de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

## 1 Introduction

La Prévention dans le domaine des soins (PDS) a pour but d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes concernées, des patient-e-s et des proches et de réduire les recours aux soins en garantissant un accès à bas seuil et complet à des offres préventives de proximité et au bon moment tout au long du parcours de santé.

Dans le cadre de l'appel d'offres (Call for proposals) 2025, le soutien de projets PDS met à disposition des moyens pour un appel proactif sur un thème spécifique du champ d'action PDS de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), en lien avec la Stratégie nationale Addictions et les mesures coordonnées pour la santé psychique.

Sous le titre « Troubles du sommeil chroniques – de l'intervention précoce à la prévention des complications », l'appel d'offres de cette année recherche des projets consacrés à cette thématique importante qui est encore insuffisamment prise en compte dans le système de santé suisse. Les troubles chroniques du sommeil sont encore trop peu abordés de manière systématique en Suisse.

## 2 Contexte

Les troubles du sommeil figurent parmi les problèmes de santé les plus fréquents. En Suisse, environ un tiers de la population (34,3%) âgée de 15 ans ou plus souffre de troubles du sommeil.<sup>1</sup> Ceux-ci ne résultent pas uniquement d'un nombre insuffisant d'heures de sommeil. Ils peuvent aussi être liés à des cycles et à des phases de sommeil perturbés ou qui réduisent les capacités des personnes concernées pendant la journée: le sommeil est soit trop long, trop court ou trop souvent interrompu, soit il n'est pas réparateur.

La Classification internationale des maladies (CIM-11)<sup>2</sup> subdivise les troubles du sommeil en six groupes:

- **Insomnie**: difficulté d'endormissement et de maintien du sommeil
- **Hypersomnies**: somnolence diurne excessive ou besoin de plus de dix heures de sommeil
- **Troubles respiratoires liés au sommeil**: brèves interruptions de la respiration, par exemple apnée obstructive du sommeil
- **Troubles du mouvement liés au sommeil**: par exemple syndrome des jambes sans repos et trouble périodique du mouvement des membres
- **Parasomnies**: événements comportementaux problématiques survenant pendant le sommeil tels que somnambulisme, cauchemars ou bruxisme (grincement des dents)
- **Troubles du rythme circadien veille-sommeil**: rythme veille-sommeil naturel perturbé, par exemple dû au décalage horaire ou au travail posté

### 2.1 Troubles du sommeil chroniques

**On parle de troubles du sommeil chroniques lorsque la personne concernée ne dort pas bien au moins trois jours par semaine sur une période de trois mois au moins.**

Les troubles ont une conséquence directe sur les performances journalières, qui englobent tant le bien-être que la capacité d'assumer les tâches du quotidien.<sup>3</sup>

Les troubles du sommeil chroniques placent le système de santé publique face à de nombreux défis, notamment dans le cadre des priorités thématiques de la PDS que sont les maladies non transmissibles (MNT), les maladies psychiques et les addictions. Le manque de sommeil affecte les performances psychomotrices (p.ex. vitesse de réaction) ou psychologiques (p.ex. anxiété, irritabilité, difficultés de

<sup>1</sup> <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/obsan/troubles-du-sommeil>; Enquête suisse sur la santé 2017 (dernière consultation le 08.07.2024).

<sup>2</sup> OMS (2018). *Classification internationale des maladies*; chap. 7: Troubles du cycle veille-sommeil.

<sup>3</sup> American Academy of Sleep Medicine (AASM) (2023). *ICSD-3 International Classification of Sleep Disorders*; 3rd ed. Diagnostic and coding manual.

concentration). Il peut aussi entraîner des conséquences sur la vie professionnelle (absentéisme ou insatisfaction au travail) ou conduire à une somnolence qui accroît le risque d'accidents de la route ou du travail.<sup>4</sup>

Les troubles du sommeil chroniques font partie des symptômes et des facteurs de risque pour les MNT, comme le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et l'obésité<sup>5</sup>, et pour les maladies psychiques telles que la dépression et le burnout<sup>6</sup>. Lors de la dernière Enquête suisse sur la santé (2022), près de 2% de la population en Suisse ont indiqué avoir pris tous les jours un médicament pour augmenter l'attention ou rester éveillés plus longtemps.<sup>7</sup> Or la consommation régulière de tranquillisants et de somnifères recèle un risque élevé de dépendance.<sup>8</sup>

Les chapitres suivants détaillent les exigences d'un projet en termes d'objectifs, de groupes cibles à atteindre, de settings importants, d'éléments spécifiques à la PDS et d'outcomes attendus.

### 3 Objectifs

Les professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire, les personnes concernées, les patient-e-s et les proches sont sensibilisés à l'importance de la détection précoce et de la prévention des troubles du sommeil chroniques par l'identification des facteurs de risque et de protection. La prévention dans le domaine des soins déploie des mesures préventives tout au long du parcours de santé visant à

- diminuer le nombre de cas et éviter la chronicisation de maladies par la détection précoce ;
- garantir un accès à bas seuil aux offres, notamment aux interfaces avec les secteurs sanitaire, social et communautaire ;
- assurer un traitement et un conseil complets, orientés ressources et tenant compte de l'environnement de vie ;
- garantir le continuum de santé.

4 <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/obsan/troubles-du-sommeil> (dernière consultation le 04.07.2024).

5 [https://www.cdc.gov/sleep/about/index.html#cdc\\_behavioral\\_basics\\_warning\\_signs-health-benefits-of-sleep](https://www.cdc.gov/sleep/about/index.html#cdc_behavioral_basics_warning_signs-health-benefits-of-sleep) (dernière consultation le 04.07.2024).

6 Rémi, J. et al. (2019). Sleep-related disorders in neurology and psychiatry. *Dtsch Arztebl Int* 2019; 116: 681–8. DOI: 10.3238/arztebl.2019.0681

7 <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/medicaments-visant-a-ameliorer-les-performances-age-15> (dernière consultation le 04.07.2024).

8 <https://www.addictionsuisse.ch/faits-et-chiffres/medicaments> (dernière consultation le 04.07.2024).

Un meilleur sommeil se traduit par un meilleur état de santé et une meilleure qualité de vie des personnes concernées, des patient-e-s et des proches.

## 4 Groupes cibles

Au travers des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire (multiplicateur-trice-s), les personnes concernées, les patient-e-s ainsi que leurs proches bénéficient de mesures visant à renforcer l'intervention précoce, à maintenir ou à améliorer leur état de santé et leur qualité de vie. Les projets doivent atteindre un groupe cible aussi large que possible.

### 4.1 Groupes cibles dont le besoin d'intervention est particulièrement élevé

#### • Personnes âgées

Les troubles du sommeil augmentent avec l'âge (insomnie, syndrome des jambes sans repos, apnée du sommeil, parasomnies). Ils altèrent la qualité de vie et augmentent le risque de dépression, de démence, de chutes et de maladies neurodégénératives.

#### • Adolescent-e-s

Les troubles du sommeil sont dus à une heure de coucher tardive liée à un changement du chronotype, à des activités nocturnes, à la consommation de médias, à un manque d'activité physique et à une mauvaise alimentation associés à un lever matinal. En outre, l'adolescence est une phase de vie critique en termes de contraintes psychiques et de maladies.

#### • Personnes présentant des souffrances psychiques

Les contraintes psychiques peuvent conduire à des troubles du sommeil. Ceux-ci sont un important facteur déclencheur de maladies psychiques.

- **Travailleur-euse-s posté-e-s**

En Suisse, 9% de la population active travaillent de nuit ; 30% à 50% des travailleur-euse-s posté-e-s développent des troubles du sommeil.

- **Femmes durant la ménopause**

Pendant la ménopause, 60% à 80% des femmes souffrent de troubles du sommeil, qui persistent souvent après la ménopause.

- **Personnes atteintes de maladies neurologiques**

Les troubles du sommeil sont un corollaire fréquent d'atteintes et de maladies neurologiques telles que le traumatisme craniocérébral, la maladie de Parkinson, la démence ou l'épilepsie, en tant que symptôme individuel et en comorbidité.

## 5 Settings

Les projets sont mis en œuvre en milieu hospitalier, en ambulatoire ou à domicile. Ils touchent non seulement le secteur sanitaire, mais également les secteurs social et communautaire ainsi que leurs interfaces.

### Settings importants

- Hôpitaux et cliniques de réhabilitation
- Établissements médico-sociaux
- Cabinets médicaux
- Cabinets thérapeutiques ambulatoires
- Cabinets de psychiatrie et de psychothérapie
- Services de soins et d'aide à domicile
- Centres du sommeil
- Pharmacies
- Services de conseils spécialisés
- Institutions de formation

## 6 Spécifications

Les demandes de projets s'orientent sur les cinq éléments ci-dessous ; elles en tiennent compte lorsque c'est judicieux ou nécessaire.

### 6.1 Intervention précoce

- Détection précoce et systématique des symptômes susceptibles d'indiquer des troubles du sommeil chroniques

- Mise en place d'offres préventives permettant aux personnes souffrant de troubles du sommeil de stabiliser leur santé, de faire face à une chronicisation et d'éviter ou de retarder la détérioration de leur état de santé et le développement de comorbidités
- Réduction des facteurs de risque associés aux troubles du sommeil tels que le stress, l'abus d'alcool, de médicaments, de nicotine, les fringales nocturnes, le manque d'activité physique
- Mise en place d'offres préventives pour préserver la santé des proches

### 6.2 Coordination

- Promotion d'une approche multiprofessionnelle et interdisciplinaire
- Mise en réseau de l'ensemble des acteur-trice-s impliqué-e-s dans la détection, le traitement et le conseil, y compris les personnes concernées, les patient-e-s et les proches
- Renforcement des interfaces entre les différents systèmes (secteurs sanitaire, social et communautaire) dans lesquels évoluent des personnes présentant des facteurs de risque accru et des troubles du sommeil chroniques avérés

### 6.3 Formation, soutien à l'autogestion

- Sensibilisation et/ou formation des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire aux facteurs de risque et de protection liés aux troubles du sommeil chroniques
- Intégration d'offres pour soutenir l'autogestion et les compétences en santé des personnes présentant des facteurs de risque accru et des troubles du sommeil chroniques avérés ainsi que celles de leurs proches

### 6.4 Financement

Réflexions sur le financement à long terme du projet et la planification de mesures : pour garantir un financement durable du projet, la structure de celui-ci implique des acteurs appropriés (p.ex. canton, assureurs) dans la planification et dans la mise en œuvre du projet.

## 6.5 Nouvelles technologies

Pour répondre aux défis que représentent les quatre éléments précités, des solutions impliquant de nouvelles technologies (p. ex. senseurs, applications, intelligence artificielle) sont envisageables. Les questions éthiques ainsi que la protection et la sécurité des données doivent être particulièrement prises en considération dans ce contexte.

## 7 Outcomes attendus

- La souffrance due aux troubles du sommeil et à leurs conséquences est allégée, et les ressources et les compétences en santé sont renforcées. Cela contribue à améliorer la santé physique, psychique et sociale, la qualité de vie et les performances des personnes présentant des facteurs de risque accru et des troubles du sommeil chroniques avérés ainsi que celles de leurs proches.
- Les symptômes susceptibles d'indiquer des troubles du sommeil chroniques sont détectés de manière précoce et systématique.
- Une meilleure collaboration entre les professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire et avec les personnes présentant des facteurs de risque accrus et des troubles du sommeil chroniques avérés ainsi que leurs proches est garantie.
- Les compétences des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire concernant les facteurs de risque et de protection liés aux troubles du sommeil chroniques sont renforcées.
- La satisfaction au travail et les performances des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire sont améliorées.
- Des solutions de financement pour l'ancrage des interventions préventives dans la pratique quotidienne dans une perspective de reproductibilité et de durabilité sont mises en place.

## 8 Demandeur-euse-s attendu-e-s

Des prestataires et des acteurs dans les domaines des soins, de la thérapie, du traitement et du conseil (en milieu hospitalier, ambulatoire et à domicile), des institutions et des organisations spécialisées en troubles du sommeil (centres du sommeil) ainsi que des organisations de la santé publique.

Étant donné que les projets s'orientent sur la notion de parcours de santé, ils doivent remplir les conditions suivantes :

- participation d'acteurs des secteurs sanitaire, social et communautaire
- large consortium ancré dans plusieurs cantons
- implication des personnes concernées, des patient-e-s et des proches ou d'une organisation les représentant dès le début dans la planification du projet et dans le consortium